

COMMUNE DE DUPPIGHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 14
Nombre de pouvoirs : 2
Affiché le : 20/02/2019

Séance du 18 février 2019

Sous la Présidence de Monsieur Adrien BERTHIER, Maire

Absents excusés :
Mme WUNDERLICH Monique qui donne pouvoir à M. SCHLAEGEL Henri,
Mme MEIGEL Marie Pierre qui donne pouvoir à M. FERRENBACH Jacky,
Absents non excusés : Mme BRISEUL Sylvie, Mme WEBER Marie-Claude et
M. GRUNENBERGER Philippe.

N° 006/2019

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2018

Le Maire soumet au Conseil Municipal le Compte de Gestion de l'exercice 2018 dressé par le Trésorier de la commune et arrêté comme suit :

	RESULTATS	
	de l'exercice 2018	de clôture de 2018
Section Investissement	-392 231,06€ (+ 761 515,84 € excédent 17)	369 284,78
Section Fonctionnement	1 344 938,71€	1 344 938,71€
TOTAL	952 707,65€	1 714 223,49€

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité**, considérant la régularité des écritures,

➤ **DECLARE** que le Compte de Gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, **n'appelle ni observation, ni remarque de sa part**, les écritures étant identiques à la comptabilité de la Commune.

007/2019

**OBJET: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE POUR
L'EXERCICE 2018**

M. BALLINGER Daniel, Adjoint, soumet au Conseil Municipal les comptes de l'exercice 2018 arrêtés par le compte administratif et comportant les résultats suivants :

RESULTAT DE L'EXECUTION	Mandats émis	Titres émis	Résultat/ solde
Fonctionnement	2 799 756.61 €	4 144 695.32 €	1 344 938.71€
Investissement	10 366 030.29 €	10 735 315.07 €	369 284.78€
<i>dont :</i> 1068 Solde Fonction 2017 001 Solde d'Invest 2017		768 481.22 € 761 515.84 €	
TOTAL			1 714 223.49€
RESTES à REALISER 2018	62 000.00€		1 652 223.49€

M. BERTHIER, Maire, quitte la salle au moment du vote et
Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. BALLINGER Daniel, après délibération,
à l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE les excédents de clôture :**
 - en fonctionnement de : 1 344 938.71€
 - en investissement de : 369.284.78€
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser pour un montant de : 62 000.00€
- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tel que résumés ci-dessus.

N° 008/2019

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS DE L'EXERCICE 2019

A - SUBVENTIONS POUR CLASSES VERTES, DE DÉCOUVERTES OU AUTRES

Le Maire invite le Conseil Municipal à fixer pour l'année 2019 le taux de la participation de la Commune aux différents séjours organisés par les écoles afin de ne pas avoir à délibérer à chaque demande émanant aussi bien des écoles de DUPPIGHEIM que de celles extérieures à la Commune accueillant des enfants de la localité. Le taux de participation 2018 était de 6 € par jour et par élève.

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité :**

- DECIDE de reconduire cette participation de **6 € par jour et par élève.**
- AUTORISE le Maire à procéder au versement des aides sollicitées au vu de la présentation d'une attestation de présence au séjour des élèves domiciliés à DUPPIGHEIM.

B - DEMANDE DE PARRAINAGE DANS LA COMPÉTITION « MATHÉMATIQUES SANS FRONTIÈRES »

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal DECIDE **à l'unanimité** de délivrer un bon de transport d'une valeur de **300 €** pour apporter son soutien à l'opération « Mathématiques sans Frontières » et récompenser une classe (Art. 6248).

C - VOTE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET DIVERS ORGANISMES

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de reconduire l'octroi de subventions aux associations et divers organismes comme défini ci-après :

ARTICLE 6574	BP 2018	REALISÉ 18	VOTE 2019
Amicale des Donneurs de Sang	160.00 €	160.00 €	160.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	600.00 €	600.00 €	300.00 €
Association Aide aux Jeunes Handicapés Moteur	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Association CASCAD - Structure d'accueil Dutt	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Association Française des Sclérosés (NAFSEP)	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Association Française des Myopathes	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Association des Paralysés de France	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Association France Parkinson	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Croix Rouge – Comité de Molsheim	300.00 €	300.00 €	300.00 €
Association Vivre le deuil ensemble	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin	4 000.00 €	3 165.00 €	4 100.00 €
La Prévention Routière	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Le Souvenir Français	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Ligue Nationale contre le Cancer	300.00 €	300.00 €	300.00 €
Servir Molsheim	150.00 €	150.00 €	150.00 €
UNIAT Duttlenheim	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Journée Nationale des Aveugles	150.00 €	150.00 €	150.00 €
AIDES (sida)	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Bouchons Bonheur 67	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Caritas Alsace – secteur Molsheim			100.00 €

En attente d'affectation :

- **Association OPAL** Accueil périscolaire et extrascolaire + conseil municipal enfants et jeunes
 - DEFICIT 2018 : 83 000,00 €
 - ACOMPTES 2019 : 117 000,00 €
TOTAL : 200 000,00 €

➤ **Soutien aux associations locales**

Le Conseil Municipal **DECIDE, à l'unanimité,**

- de reconduire en 2019 le soutien supplémentaire accordé aux associations locales participant à l'encadrement des jeunes régulièrement inscrits et ayant leur siège et activité dans la commune selon les modalités suivantes :

TYPE D'ASSOCIATION	Association sportive affiliée à une fédération agréée par Jeunesse et Sport	Autres associations culturelles et sportives
CONDITION d'AGE	Jeunes de moins de 18 ans avant le 1 ^{er} septembre de l'année en cours	
PIECES JUSTIFICATIVES	- Nom de l'enfant - Photocopie de la licence - Montant de la cotisation payée	- Nom de l'enfant - Photocopie de la licence - Montant de la cotisation payée
MONTANT PARTICIPATION COMMUNALE	24,00 €	14,00 €
EVALUATION	Compte rendu de l'activité réalisée au profit des jeunes	

D - SUBVENTION DE SOUTIEN A L'USLD

Considérant que malgré les contraintes fortes d'organisation et de moyens mis à disposition de l'USLD :

- un seul stade pour 165 licenciés dont une centaine de jeunes,
- un club house englobé dans une zone de chantier le rendant de fait non opérationnel pendant deux saisons,
- l'absence de vestiaires dédiés,

le Club a su développer la section des jeunes dans des proportions remarquables pour arriver à une centaine d'enfants encadrés et progresser dans le classement de ses équipes séniors,

Sur proposition du maire, au vu des contraintes subies, des efforts faits envers les jeunes et des résultats sportifs, pour les encourager et compenser le manque d'activité du club house aujourd'hui détruit,

le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité** :

- DECIDE de verser à l'USLD une aide exceptionnelle de 5000 €.

E -DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION « LES AMIS DES PERSONNES AGEES DE L'HOPITAL DE MOLSHEIM .

L'Association « Les Amis des Personnes Agées de l'Hôpital de MOLSHEIM » demande une subvention pour maintenir et améliorer ses activités auprès des résidents.

Le Conseil Municipal, DECIDE **à l'unanimité**,

de verser une subvention exceptionnelle de 150,00 € à l'Association susmentionnée.

Le même principe sera adopté pour les demandes des associations des maisons de retraite hébergeant des personnes âgées de DUPPIGHEIM.

Aussi, pour financer les différentes demandes de subventions au cours de l'année 2018, le Conseil Municipal DECIDE **à l'unanimité**,

➤ d'inscrire au budget à l'article 6574 : 240 000,00 €

009/2019

OBJET: CESSIION d'UN TERRAIN AGRICOLE

M. HAUSWALD Olivier, concerné par l'affaire s'abstient.

L'entreprise LOHR cherche des terrains agricoles dans le cadre d'une compensation environnementale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

➤ AUTORISE le Maire à vendre à LOHR IMMOBILIER le terrain cadastré S 60, P10 de 75,51 ares pour un coût de 150 €/l'are avec la condition de poursuivre le bail de fermage avec le locataire actuel.

➤ AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente et tout autre document y afférant.

010/2019

OBJET: REGULARISATION de la VOIRIE RUE DES PLATANES

Par délibération du 29/01/2019, l'Association Foncière de DUPPIGHEIM a cédé à titre gratuit, la S61, P327 de 3,26 ares.

Ce chemin faisait déjà partie intégrante de la Rue des Platanes,

Pour régulariser la situation,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- DEMANDE au Maire de faire établir l'acte notarié pour régulariser la situation,
- AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente et tout autre document afférant à cette affaire.
-

011/2019

OBJET: AVIS SUR LE PROJET DE CLASSEMENT SONORE DES VOIES

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que des dispositions législatives et réglementaires prévoient un classement sonore régulièrement révisable des routes (dont le trafic est supérieur à 5000 véhicules par jour) et voies ferrées et ce quel que soit leur statut : autoroutes, routes nationales, départementales et communales.

Ce classement consiste à définir, pour chacune des voies concernées, un secteur affecté par le bruit. Ces secteurs, positionnés de part et d'autre des voies et mesurés à partir de leurs extrémités extérieures, ont une largeur variable en fonction de la catégorie de la voie (entre 10 à 300 mètres). Ce classement, qui est opposable, a pour conséquence une obligation de renforcement de l'isolation acoustique des constructions neuves telles que bâtiments d'habitation, établissements d'enseignement et de santé qui viendraient à s'édifier dans ces secteurs.

Dans ce cadre, le classement avait été élaboré par arrêté préfectoral en date du 19 août 2013. Il s'agit d'engager sa révision. Le nouveau projet de classement comporte 7 annexes, les infrastructures y figurant ont été classées en 5 catégories, en fonction du niveau de bruit qu'elles génèrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante.

La commune de DUPPIGHEIM est concernée par l'annexe 2 (infrastructure routière du réseau départemental) pour la route répertoriée en catégorie 2 (soit un secteur de bruit de 250 mètres de part et d'autre de la voie) et la route répertoriée en catégorie 3 (soit un secteur de bruit de 100 mètres de part et d'autre de la voie).

Ayant pris connaissance du nouveau document élaboré par les services préfectoraux, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- ne formule aucune objection à la proposition des voies soumises au classement sonore des infrastructures de transports terrestres qui sera applicable dans le département du Bas-Rhin,
- considère que le secteur restreint à 250 mètres le long du futur Contournement Ouest de Strasbourg n'est pas suffisant par rapport aux nuisances apportées par cette infrastructure à proximité des zones habitées existantes,
- et enfin, considère que l'absence de mesures environnementales au stade d'avancement du projet du COS constitue à terme, une atteinte potentielle grave à la santé des populations riveraines.

Pour extrait conforme,
Le Maire :